

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt, Isabelle Beaurivage et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Denis Bourgault, François Potvin et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-210

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'octobre 2021
8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
9. Administration des comptes bancaires de la Ville à la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales
10. Adoption du budget 2022 de la Régie intermunicipale GEANT
11. Acceptation du règlement 12-2021 de la Régie intermunicipale GEANT
12. Nomination d'un représentant pour la Régie intermunicipale GEANT
13. Adoption du calendrier des séances publiques pour 2022
14. Nomination des maires suppléants pour les vingt-quatre prochains mois
15. Renouvellement d'entente avec le Refuge animal
16. Annulation de l'entente pour le poste d'inspecteur en bâtiment
17. Modification résolution 2021-202 - Plan de développement de la CAO - Dépôt au programme d'aide à la relance de l'industrie touristique
18. Exemption de taxes du Centre Plein Vie
19. Signature d'entente avec le MTQ - Sécurité des écoliers sur l'avenue du Rocher
20. Autorisation de signature d'entente pour l'utilisation du lot 3308874
21. Achat regroupé de carburants en vrac
22. Dérogation mineure au 1197 avenue Ferland
23. Dérogation mineure au 946 avenue du Rocher
24. Adoption du second projet de règlement 579-2021 modifiant le zonage 424-2011
25. Avis de motion - Règlement 580-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011
26. Adoption du projet de règlement 580-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011
27. Autorisation de destruction de documents
28. Appui au Parc régional des Grandes-Rivières - Passerelle VHR sur la rivière Ashuapmushuan
29. Correspondance
30. Rapport des élus
31. Questions du public
32. Varia
33. Prochaine assemblée publique le 13 décembre 2021
34. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2021-211

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 octobre 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 octobre 2021, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2021-212

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Chambre de commerce et d'industrie Adhésion 2022	229.95 \$
Comité Événements des Nouveaux Bleuets (Place aux jeunes MC) Portes ouvertes sur l'Halloween	140 \$
Parensemble Contribution financière (Maison de la famille)	100 \$
Éperviers Junior AA Commandite saison 2021-2022 (Bande de patinoire)	500 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Du Fjord au Lac et Fondation Équilibre (activité au Club Tobo ski).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-213

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
D'OCTOBRE 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'octobre 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2021, pour un montant de 826 450.97 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu mandaté à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 10-2021

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-214

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2021-09-21	B.R. Asphalte inc.	Travaux d'asphalte au rang 4	34 506.30 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-215

ADMINISTRATION DES COMPTES BANCAIRES
DE LA VILLE À LA CAISSE POPULAIRE
DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES :

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau maire lors des élections municipales du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le maire ou le maire suppléant et le directeur des finances ou la directrice générale et greffière soient dorénavant les représentants de la Ville de Normandin à l'égard des folios: 3638, 25035 et 25036, qu'elle détient à la Caisse.
- b) Que ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la Ville de Normandin:
 - émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville de Normandin;
 - demander l'ouverture par la Caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la Ville de Normandin;
 - signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion des comptes et pour la bonne marche des opérations de la Ville de Normandin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- c) Afin de lier la Ville de Normandin, les représentants devront exercer leurs pouvoirs sous la signature de deux (2) d'entre eux;
- d) Que si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville de Normandin reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière;
- e) Que les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir;
- f) Que la Caisse considère cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution;

Titres ou postes	Nom
Maire	
Maire suppléant	Un ou une des conseiller(ère)s
Directrice générale et greffière	Lyne Groleau
Directeur des finances	Robin Tremblay

- g) Que tout changement de détenteur(s) des postes mentionnés ci-dessus ne sera opposable à la Caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-216

**ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE GEANT :**

CONSIDÉRANT que le budget 2022 de la Régie intermunicipale GEANT a été déposé par cet organisme et qu'il y a lieu de confirmer l'acceptation dudit budget et de la quote-part à être versée par la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2022 de la Régie intermunicipale GEANT, montrant des revenus de 1 380 000 \$ et des dépenses de 1 380 000 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte par le fait même de verser sa quote-part audit budget 2022, d'une somme de 399 385 \$.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-217

**ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 12-2021 DE LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT :**

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est de créer une réserve financière pour le financement des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation intermunicipale en matière d'administration, d'urbanisme et environnement, d'assainissement des eaux usées et d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, au profit des territoires de Girarville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel;

CONSIDÉRANT que les municipalités formant la Régie intermunicipale GEANT doivent signifier leur accord à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que le conseil municipal de Normandin confirme à la Régie intermunicipale GEANT son approbation pour le règlement 12-2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-218

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que M. Daniel Boisclair soit l'élu représentant la Ville de Normandin au conseil d'administration de la Régie intermunicipale GEANT.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-219

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES
PUBLIQUES POUR 2022 :

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beurivage,

a) Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h.

Le lundi, 17 janvier
Le lundi, 14 février
Le lundi, 14 mars
Le lundi, 11 avril
Le lundi, 16 mai
Le lundi, 13 juin

Le lundi, 11 juillet
Le lundi, 15 août
Le lundi, 12 septembre
Le lundi, 17 octobre
Le lundi, 7 novembre
Le lundi, 5 décembre
Le lundi, 12 décembre

b) Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la Loi.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-220

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR
LES VINGT-QUATRE PROCHAINS MOIS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que les responsabilités au poste de maire suppléant, tel qu'indiqué dans l'article 56 de la *Loi sur les Cités et villes*, soient assumées pour chacune des périodes inscrites à l'élu(e) désigné(e) tel que ci-après:

Du 1 ^{er} nov. 2021 au 28 février 2022:	Siège #1, Mme la conseillère Annie Vaillancourt
Du 1 ^{er} mars 2022 au 30 juin 2022:	Siège #2, Mme la conseillère Marie-Lou Darveau
Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 octobre 2022:	Siège #3, M. le conseiller François Potvin
Du 1 ^{er} nov. 2022 au 28 février 2023:	Siège #4, M. le conseiller Denis Bourgault
Du 1 ^{er} mars 2023 au 30 juin 2023:	Siège #5, M. le conseiller Jean Morency
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 octobre 2023:	Siège #6, Mme la conseillère Isabelle Beurivage

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-221

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LE
REFUGE ANIMAL :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente d'opération de la fourrière municipale avec "Le Refuge animal inc.", du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au coût total de 15 909.61 \$ plus taxes.
- b) Que monsieur Daniel Boisclair et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-222

ANNULATION DE L'ENTENTE POUR LE POSTE
D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Normandin et les Municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines et St-Thomas-Didyme pour les services d'urbanisme et signée en février 2021;

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale GEANT et l'embauche par celle-ci de la ressource en urbanisme mentionnée dans l'entente;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que la Ville de Normandin, avec l'accord des Municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines et St-Thomas-Didyme procède à l'annulation de l'entente signée en février 2021, concernant la fourniture de services en urbanisme.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-223

MODIFICATION RÉSOLUTION 2021-202 - PLAN
DE DÉVELOPPEMENT DE LA CAO - DÉPÔT AU
PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE
L'INDUSTRIE TOURISTIQUE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la résolution 2021-202 soit modifiée de la manière suivante:

Modification au point b)
Remplacer "549 755 \$" par "561 631 \$"

Ajout du point d) :

- d) La Ville de Normandin s'engage, à l'achèvement des travaux relatifs au Projet de réalisation du plan de développement 2020-2025 du Site touristique Chute à l'Ours, à prendre en charge complètement les coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements mis en place et financés dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), et ce, pendant une période d'au moins 5 ans.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-224

EXEMPTION DE TAXES DU CENTRE PLEIN VIE :

CONSIDÉRANT que l'organisme Centre plein vie inc. a obtenu le 27 juin 2012 une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 1228 avenue des Écoles;

CONSIDÉRANT que l'organisme a soumis son dossier à la Commission municipale du Québec dans le cadre d'une révision périodique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la Ville de Normandin appui la demande de l'organisme Centre plein vie inc. pour la révision de leur demande d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 1228 avenue des Écoles.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-225

SIGNATURE D'ENTENTE AVEC LE MTQ -
SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS SUR L'AVENUE DU
ROCHER :

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente signé avec le ministère des Transports pour la réfection de la rue St-Cyrille inclut les trottoirs;

CONSIDÉRANT que les solutions retenues pour améliorer la sécurité des écoliers impliquent de déplacer la traverse au bas de la côte sur l'avenue du Rocher, construire un trottoir du côté nord entre les avenues St-Edmond et Fortin et de chaque côté de la rue entre les avenues St-Jean-Baptiste et Fortin;

CONSIDÉRANT que pour inclure ces modifications, un avenant doit être signé;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin autorise Monsieur Daniel Boisclair et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville de Normandin l'avenant numéro 1 (partie 1 et 2) de l'entente numéro 202094.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-226

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE
POUR L'UTILISATION DU LOT 3308874 :

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires de l'immeuble voisin du lot 3308874 de la rue Deschênes pour acheter le terrain appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville refuse de vendre ce terrain, car celui-ci pourra éventuellement servir de voie d'accès au développement d'un parc domiciliaire derrière la rue Deschênes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Que le conseil municipal autorise Madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente entre les propriétaires du 919 rue Deschênes et la Ville pour l'utilisation du lot 3308874.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-227

ACHAT REGROUPÉ DE CARBURANTS EN
VRAC :

ATTENDU que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au "Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement" adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Normandin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.
- b) Que la Ville de Normandin confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.
- c) Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.
- d) Que la Ville de Normandin confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.
- e) Que la Ville de Normandin s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.
- f) Que la Ville de Normandin s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.
- g) Que la Ville de Normandin s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ:
 - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-228

DÉROGATION MINEURE AU 1197 AVENUE
FERLAND :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1197 avenue Ferland, en regard de l'élargissement de l'entrée actuelle;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une entrée de 8.5 mètres de large, alors que la largeur maximale autorisée au règlement est de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 28 septembre dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande, mais en réduisant la largeur de l'entrée à 8 mètres;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1197 avenue Ferland, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin avec modification, permettant une entrée et une emprise à la rue d'une largeur maximale de 8 mètres, alors que le règlement prévoit une largeur maximale de 7.5 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-229

DÉROGATION MINEURE AU 946 AVENUE DU
ROCHER :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 946 avenue du Rocher, en regard de l'implantation d'un garage commercial existant;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une marge arrière à 0.54 mètre et une marge latérale à 2.5 mètres alors que le règlement au moment de la construction exigeait une distance minimale de 3 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 29 octobre dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 946 avenue du Rocher, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin, rendant conforme les marges arrières et latérales à 0.54 et 2.5 mètres, en regard du garage commercial existant.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-230

ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 579-2021 MODIFIANT LE ZONAGE
424-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique du 30 septembre au 14 octobre 2021 pour le projet de règlement 579-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de permettre les maisons de chambres au sein de la classe d'usages Ch "Hébergement", ainsi que de les permettre à la zone C17;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement, sans modifications;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de règlement 579-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011.
- b) Que le texte de ce second projet de modification fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-231

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 580-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-
2011 :

Monsieur le conseiller François Potvin, donne avis de motion à l'effet que sera adopté à une séance subséquente, le règlement 580-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'ajuster et de créer plusieurs zones.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2021-232

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 580-
2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
424-2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 580-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin d'ajuster et de créer plusieurs zones:

- Créer la zone H115 à même une partie de la zone C15, afin d'y permettre des usages résidentiels;
- Créer la zone CH116 à même une partie de la zone C04, afin d'y permettre des usages résidentiels en plus des usages commerciaux;
- Modifier les limites de la zone H64 afin d'y intégrer l'entièreté de la zone H62;
- Créer la zone C117 à même une partie de la zone A77, afin d'y permettre des usages commerciaux.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2021-233

**AUTORISATION DE DESTRUCTION DE
DOCUMENTS :**

CONSIDÉRANT que Madame Manon Leclerc, conseillère en gestion documentaire à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, a préparé une liste des documents dont une partie est à disposer dès maintenant et une autre en janvier 2022, en respectant les délais du calendrier de conservation établi pour la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que cet exercice a été réalisé dans le cadre du mandat en gestion documentaire liant la Ville de Normandin avec ladite Société d'histoire par le biais de la MRC Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la destruction des documents apparaissant sur la liste déposée le 15 novembre 2021 pour destruction selon les délais établis.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-234

**APPUI AU PARC RÉGIONAL DES GRANDES-
RIVIÈRES - PASSERELLE VHR SUR LA RIVIÈRE
ASHUAPMUSHUAN :**

ATTENDU les investissements récents des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine afin de doter leurs territoires respectifs d'infrastructures majeures visant la pratique du quad et de la motoneige dont le circuit quad et motoneige La Passerelle du 49^e;

ATTENDU la volonté de positionner le nord du Saguenay et du lac Saint-Jean sur les marchés touristiques internationaux par la mise en place d'un circuit boréal auprès des clientèles pratiquant le quad et la motoneige;

ATTENDU le projet de transport d'électricité de la société Hydro-Québec dit "Chamouchouane-Bout-de-l'Île" et le legs probable à la Fédération québécoise des clubs quad (FQCQ) d'une infrastructure majeure donnant accès à La Doré et à la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU la volonté du gouvernement du Québec de favoriser la pérennisation des sentiers pour véhicules hors route en terres publiques et les connexions interrégionales;

ATTENDU la recherche chez les touristes d'expériences authentiques et l'accroissement constant depuis 2004 du quad de type excursionniste;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin appui le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean dans ses démarches visant à bonifier le circuit quad et motoneige La Passerelle du 49^e et de réaliser une passerelle pour véhicules hors route sur la rivière Ashuapmushuan.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ; OBJET: Refus de l'aide financière demandée pour la réfection de l'hôtel de ville et du centre communautaire, dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales.

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets; OBJET: Consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2021-235

VARIA :

Aucun.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13
DÉCEMBRE 2021 :

2021-236

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 46.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Daniel Boisclair, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière